

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/11/2020

Dossier complet le :

08/12/2020

N° d'enregistrement :

2020-1007

1. Intitulé du projet

Regroupement des éco-sites de Santes et d'Haubourdin placés sous l'entité Baudalet Holding et développement des activités ICPE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom /

Prénom /

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BAUDELET HOLDING

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M Olivier RAMACKERS, Directeur général adjoint

RCS / SIRET

3 4 4 | 5 6 1 | 4 8 5 | 0 0 0 1 4

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a)	- ICPE à autorisation (rubrique 2710-1) - ICPE à enregistrement (2710-2, 2713, 2714, 2716) - non IED - non SEVESO. Augmentation supérieure en elle-même au seuil d'enregistrement pour les rubriques 2713 et 2714

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réaliser la mise à jour de la nomenclature ICPE suite au regroupement administratif des sites ICPE de Santes et d'Haubourdin placés sous l'entité Baudalet Holding. Intégrer la régularisation des activités existantes et le développement de nouvelles activités afin d'offrir une gamme de service plus large aux clients du groupe Baudalet Environnement de la métropole lilloise.

Construction d'un auvent et d'un mur périphérique, sur une plateforme existante, pour l'activité de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (pas d'imperméabilisation supplémentaire).

Aménagements intérieurs et extérieurs prévus. Pas d'extension géographique du site.

4.2 Objectifs du projet

Les sites d'Haubourdin et de Santes sont exploités respectivement depuis 2009 (obtention de l'autorisation d'exploiter un centre de transit, tri et regroupement de déchets non dangereux) et 2011 (développement d'une activité de déchetterie et d'une activité de tri de ferrailles et métaux).

Ces sites ont le statut d'éco-site au sein du groupe Baudalet Environnement : ils sont destinés au transit, tri et regroupement de déchets.

L'objectif du projet est:

- de mettre à jour la liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées suite au regroupement administratif des sites de Santes et d'Haubourdin,
- de régulariser les activités existantes,
- de développer de nouvelles activités afin d'offrir une gamme de service plus large aux clients du groupe Baudalet Environnement sur la métropole lilloise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction d'un auvent sur une dalle béton existante. Les dimensions prévues de l'auvent sont les suivantes : L 48m x l 25 m x h : 11 m.

Construction d'un mur en prolongement de l'auvent d'une hauteur de 6 m.

Ces éléments permettront d'éviter une vue directe sur les déchets en transit.

Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère avec la mise en place d'un soubassement béton surmonté d'un bardage bois.

Le chantier de construction sera limité dans le temps.

Réalisation d'aménagements intérieurs ou extérieurs (réorganisation) progressifs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités existantes et qui continueront à être exploitées sont :

- le centre de tri de déchets non dangereux issus des collectes de la société chez ses clients,
- un comptoir d'apport de métaux et une zone de transit/tri/regroupement de métaux sous bâtiment,
- une plateforme extérieure de transit/tri/regroupement de ferrailles et métaux (du traitement par cisailage ou oxycoupage y est réalisé),
- une plateforme extérieure de transit de déchets,
- une zone déchetterie,
- une zone transit/tri/regroupement de DEEE.

Les nouvelles activités seront :

- le développement de l'activité du centre de tri de déchets non dangereux (presse à balle dans le bâtiment pour regrouper les déchets valorisables et optimiser les transports - à noter qu'une presse à balle était déjà mentionnée dans le dossier de demande d'autorisation initial ; aménagement d'un auvent sur la plateforme déchet pour limiter les envois)
- le développement de l'activité de ferrailles et métaux par augmentation des superficies de transit (régularisation).
- la création d'un parc à bennes vides.

Les déchets admis proviendront des particuliers, artisans, industries, collectivités et déchetteries.

Ils proviendront principalement de la région lilloise voire des régions et pays limitrophes (Belgique) en respect des dispositions relatives aux transferts transfrontaliers. La provenance des déchets est donc inchangée.

Une vingtaine de salariés seront présents sur le site.

Les horaires d'ouverture seront :

- du lundi au vendredi de 6h à 18h (sauf déchetterie fermée le lundi matin et le midi aux particuliers et professionnels)
- le samedi de 9h à 12h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du site	33 105 m ²
Bâtiment Déchets (presse à balles)	2 400 m ²
Bâtiment Métaux	600 m ²
Plateforme extérieure de transit/tri/regroupement ferrailles et métaux	3 000 m ²
Plateforme extérieure de transit de déchets (y compris auvent 1360 m ²)	3 200 m ²
Parc à bennes	3 400 m ²
Station de lavage	54 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°58'40"7 Lat. 50°36'03"4

Rue de la Râche
Santes et Haubourdin

Parcelles cadastrales de la
commune de Santes :
AM 51, 92, 93

Parcelles cadastrales de la
commune d'Hauboudin :
AN 135, 144, 145

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site d'Haubourdin dispose actuellement d'une autorisation préfectorale d'exploiter ICPE (arrêtés préfectoraux du 10/08/09, du 13/02/12, du 14/04/15). Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ICPE, contenant une étude d'impact, avait été réalisé pour l'obtention de l'arrêté préfectoral initial d'autorisation du 10/08/09.

Le site de Santes est soumis à déclaration ICPE. Il dispose d'un récépissé de déclaration en date du 18 novembre 2011. Le périmètre du site n'est pas modifié, le développement des activités se fait dans le périmètre existant.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont localisées: - à 300 m au sud-est (310013759 - Basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin), - à 900 m au sud (310013308 - Marais d'Emmerin et d'Haubourdin et ancien dépôt des voies navigables de Santes et le petit claire marais).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site est cependant défini dans le PLU de la MEL comme "secteur affecté par le bruit en tissu ouvert". En effet, la ligne SNCF reliant Lille à Saint-Pol est classée comme voie bruyante de catégorie 3 d'après l'arrêté préfectoral du 15 mars 2002. Les prescriptions en lien avec cet arrêté ne concernent pas les sites industriels.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site est localisé en dehors du périmètre de protection de l'église inscrite monument historique sur la commune de Santes. Aucun monument historique n'est présent sur la commune d'Haubourdin.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après la cartographie des ZDH (agence eau Artois Picardie), le site est visé par une zone humide. Cependant, ce secteur est un secteur d'activité déjà imperméabilisé et où aucune modification n'a été réalisée depuis la situation autorisée, aucune modification ne sera réalisée dans la situation future. Le SAGE Marque-Deule approuvé le 09/03/2020 ne référence pas cette zone comme zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les communes d'Haubourdin et Santes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation . Il a été prescrit le 10/09/01 mais n'est pas approuvé à ce jour. Les communes d'Haubourdin et Santes ne sont pas concernées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Le PLU de la MEL fait cependant état d'un périmètre autour des installations de la société Quaron, site seveso seuil haut.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site Quaron, localisé en limite de propriété Est, est recensé comme site pollué par le PLU et par BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La nappe des calcaires carbonifères est classée en ZRE à cause de sa surexploitation (arrêté préfectoral du 03/02/04). Cette nappe est localisée à 50 m de profondeur sur les communes de Santes et d'Haubourdin. Elle n'est pas exploitée dans le cadre du fonctionnement du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	Le plus proche est le captage AEP d'Emmerin, dont le périmètre de protection éloigné est localisé à environ 1 km au sud.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est présent dans un rayon de 10 km autour du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Pas de site Natura 2000 à proximité du site. La plus proche est localisée à 14 km au sud-est (FR3112002 - Les Cinq Tailles).
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé n'est présent dans un rayon de 10 km autour du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pas de prélèvement direct de la ressource en eau. Alimentation du site uniquement par les réseaux d'eau potable communaux. La consommation en eau sera liée : - à la présence des employés : 2 m³/j pour les installations sanitaires soit 500 m³/an. (actuellement 300 m³ consommés) - au fonctionnement de la station de lavage : max. 1m³/j soit 250 m³/an (déjà en fonctionnement). La consommation totale sera de 750 m³/an. Le réseau d'adduction en eau est en capacité de fournir ce volume au site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification des sols et sous-sols et par conséquent des masses d'eau souterraine n'est prévue dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucune modification des sols et sous-sols prévue dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Mise en place uniquement de merlons au niveau du parc à bennes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les sites d'Haubourdin et de Santes sont implantés dans un contexte urbain industrialisé (port de Santes). Il sont en activité depuis 2009 et 2011. Aucune extension de la surface d'activité n'est prévue. Aucune imperméabilisation supplémentaire n'est prévue. Au vu du contexte et du projet, aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité n'est attendue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au vu de la distance à la première zone Natura 2000 (14 km au sud-est) et de l'absence de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité au niveau du site, aucun impact sur un habitat ou une espèce inscrite au FSD n'est attendu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Non, pour les mêmes raisons qu'évoquées en bas de page précédente.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est implanté uniquement en zone UF du PLU de la MEL. La définition de la zone UF est "zone occupée en tout ou en partie par des activités et dont la vocation industrielle doit être non seulement maintenue mais privilégiée et renforcée". Aucune extension de la surface d'activité n'est prévue. Il n'y aura donc pas consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site Quaron, localisé à l'est du site d'étude, est un site seveso seuil haut. Le PLU de la MEL fait état d'un périmètre autour des installations de la société Quaron. Dans ce périmètre, les constructions à usage d'habitation, les ERP, les terrains de sport, le stationnement de caravanes, le campement et le caravanage sont interdits.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les communes d'Haubourdin et Santes sont visées par le risque d'inondation. Un PPRI est prescrit mais non approuvé. Ces communes sont également visées par un aléa retrait gonflement des argiles. Il n'y a aucun PPRN. Pas de risque cavités souterraines ni mouvement de terrain. Les 2 communes sont localisées en zone de sismicité 2 soit faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	On précise que le site n'est pas visé par une rubrique 3XXX relative aux activités IED. Il n'est donc pas soumis à la réalisation d'une étude de risques sanitaire quantitative. Les aménagements qui seront réalisés visent à limiter les envols de poussières et donc les impacts sanitaires. Au vu des documents publics consultables, le site n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le trafic généré par le site, qui intègre les nouvelles activités, est de : - 150 poids-lourds, - 50 véhicules légers. Le site dispose d'une bonne accessibilité depuis la métropole lilloise par l'autoroute A25, la RN41 et la RD341, ce qui permet d'éviter de traverser tout centre-bourg et de limiter l'incidence de la circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les sources de bruit liées à l'activité du site sont : la circulation des engins de manutention et des camions, la manipulation des ferrailles et métaux. Des mesures de bruit conformes ont été réalisées en 2017. De nouvelles mesures seront réalisées fin 2020. Le site est exposé au bruit généré par les axes en limite de propriété (RD 341, voie ferrée) et par les industries du port de Santes, notamment Quaron.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Des déchets de types ordures ménagères, ou biodéchets, seront stockés sous l'auvent pour massification avant envoi vers une filière autorisée. Leur évacuation régulière et le stockage sous auvent permettra de maîtriser la problématique.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les émissions atmosphériques majoritaires du site sont liées aux engins de manutentions et aux camions. Ces engins sont régulièrement entretenus. De plus, un additif (AD Blue) est utilisé dans les engins compatibles afin de limiter les émissions atmosphériques. Par ailleurs, la création de l'auvent et du mur périphérique permettra de limiter les envols de déchets et les émissions de poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet des eaux usées sanitaires : les eaux de la partie nord « Déchet » sont traitées sur une microstation et rejetées dans le ruisseau du Pont des Planques ; les eaux de la partie sud « F&M » sont traitées dans une fosse septique Eaux pluviales : tamponnées par 2 bassins et traitées par débourbeur déshuileur avant rejet au milieu naturel (courant du pont des planques et la tortue). Ces rejets sont existants.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux usées de la station de lavage récupérées dans une cuve puis évacuées vers un centre de traitement autorisé. Ces rejets sont existants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	On rappelle que l'activité réside dans le tri/transit de déchets afin d'en assurer une meilleure valorisation. Les déchets générés par le site sont des déchets non dangereux de bureaux, des refus de tri de déchets non dangereux (envoyés en installation de stockage) et les eaux sales de la station de lavage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Site existant et localisé à distance de tout élément sensible et hors de tout périmètre de protection de monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Site existant sur un sol destiné à l'usage industriel. Pas de modification de l'usage du sol dans le cadre du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Non, la frontière la plus proche est localisée à plus de 20 km au nord-est.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les nouvelles constructions (auvent, mur périphérique, remplacement de la zone de transit de matériaux inertes par un parc à benne) permettront de limiter les envols de déchets ou de poussières.

L'installation d'une presse à balles permettra d'optimiser les transports de déchets valorisables.

L'augmentation des capacités de transit ne sera pas à l'origine d'impact ou de risques supplémentaires pour l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet consiste en un regroupement administratif de deux sites existants dont l'un ayant déjà fait l'objet d'une procédure d'autorisation ICPE.

Le développement des activités s'accompagnera des mesures ad hoc permettant de maîtriser l'incidence du fonctionnement du site. Les aménagements permettront notamment une meilleure intégration paysagère et la limitation d'envols ou de poussières. En terme de dangers, aucune zone d'effet ne sortira des limites de propriétés.

Ainsi les modifications envisagées ne sont pas considérées comme substantielles

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Porter-à-connaissance

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

\$

Fait à

Blaringhem

le, 26/11/2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2

Plan de situation au 1/25 000



2 - Vue depuis les habitations du quartier de la Râche à Santes :



Les installations de la voie ferrée masquent les installations de BAUDELET HOLDING.

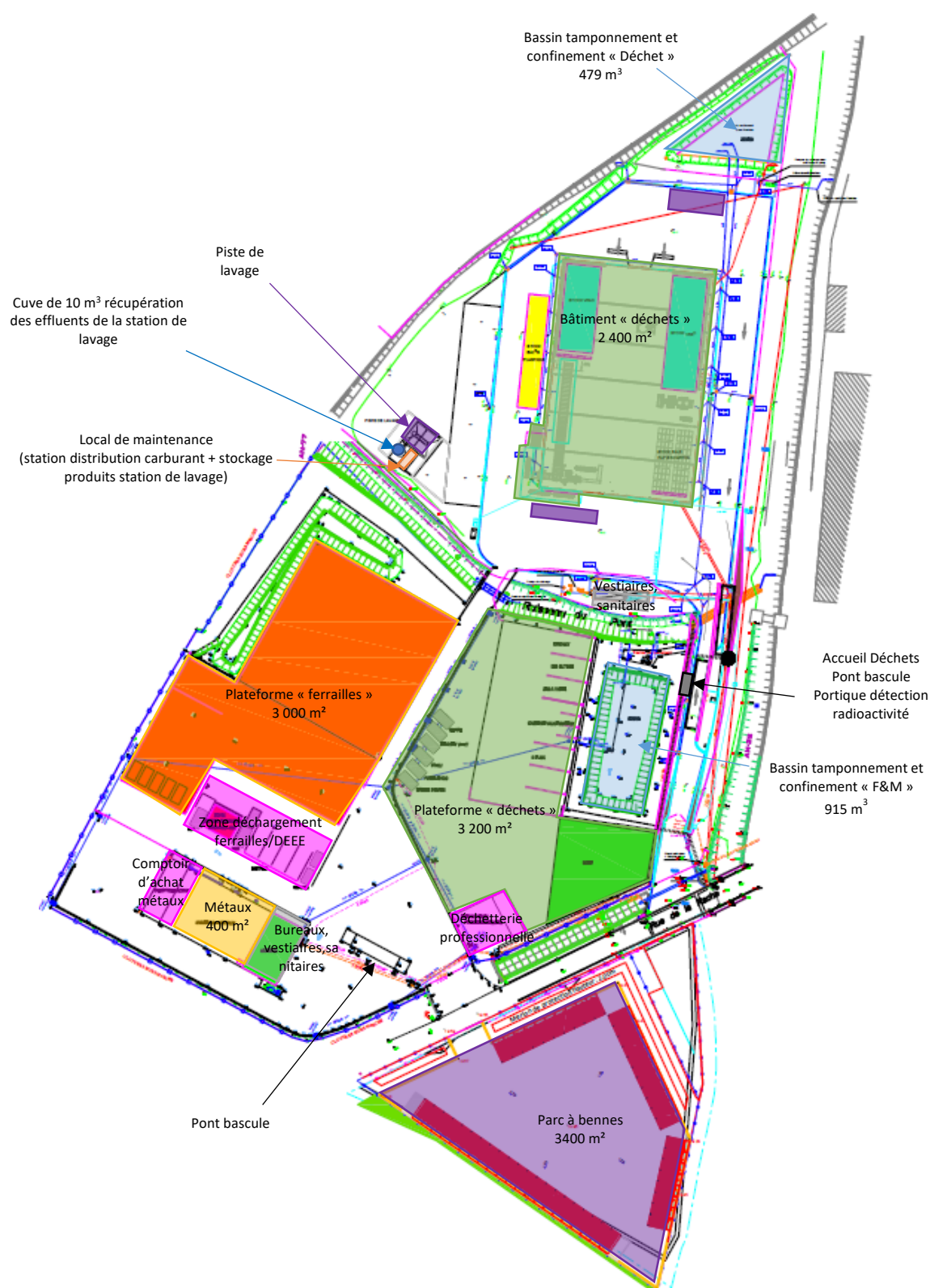
3 - Vue depuis les habitations de l'avenue de Lassus à Haubourdin :



Du fait de l'éloignement de ces habitations, aucune perception du site n'est possible.

Annexe 4

Plan du projet



Annexe 5

Plan des abords du projet



Source : Géoportail, 2015

Annexe 6

Zones NATURA 2000

